GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764, Du Mardi 3 Janvier.

DE PARIS, *le* 17 *Décembre* 1763.

EXTRAIT *d'une Lettre du Correſpondant anonime de la Gazette du Commerce.*

» IL y a longtems, Monſieur, que j'entends crier contre le haut intérêt de l'argent. Je ne prétends pas décider s'il doit reſter au taux où il eſt ; cette déciſion ne peut être portée par un particulier. Les hommes en place, & en état de voir tous les rapports, doivent ſeuls prononcer ſur une matière auſſi importante que délicate. Je me propoſe ſeulement ici d'examiner l'état reſpectif d'un Commerçant, d'un Cultivateur & d'un Rentier, par rapport à l'intérêt actuel de l'argent.

» Je crois que tous les hommes en France, conſidérés ſimplement, comme poſſeſſeurs d'une certaine fortune, peuvent être mis, ou dans la claſſe des Commerçans, ou dans celle des Cultivateurs, ou enfin dans celle des Rentiers. On peut placer les Artiſans dans la claſſe des Commerçans qui font leur profeſſion en gros ou en détail Le Cultivateur eſt ou propriétaire ou fermier. Le Rentier eſt le même partout, & ne peut être diſtingué qu'en Rentier perpetuel ou viager.

» Qu'eſt-ce qu'un Commerçant ? C'eſt un Homme, une Famille, une Société, une Ville, une Province qui débite en gros ou en détail aux Nationaux ou aux Etrangers, des marchandiſes telles qu'elles ſont produites par le ſol même habité par le Commerçant, ou après qu'elles ont reçu une nouvelle forme des mains de l'Art, ou bien qui débite des marchandiſes achetées de l'Etranger. » Cette diſtribution eſt faite, ou pour d'autres marchandiſes, ou pour de l'argent. » Dans le premier cas, c'eſt un ſimple échange qui n'a preſque plus lieu depuis que l'or & l'argent ſont devenus les ſignes repréſentatifs communs à la plûpart des peuples, de la valeur des marchandiſes. Dans le ſecond cas, c'eſt un moyen de faire entrer chez ſoi la plus grande ſomme poſſible des ſignes repréſentatifs.

» La Bourgogne, la Champagne & la Guienne vendent leurs vins à toute la France & à l'Etranger. Il n'y a point de particulier dans ces Provinces, ſoit Eccléſiaſtique, ou Noble ou Roturier, qui ne faſſe ce Commerce. Dans une autre Province le bled eſt la matiere premiere du Commerce ; dans une autre, ce ſont les beſtiaux, les eaux-de-vie en ſont l'objet dans pluſieurs, où les vins communs ſont en trop grande quantité pour être conſommés. Les mines de fer, d'alun, d'or & d'argent, ſont les matières du Commerce des terres les plus ſteriles en apparence. Dans pluſieurs cantons de la France, le ſel a cet avantage, ou du moins il pourroit l'avoir, car malheureuſement il n'eſt point marchand. Les toiles ſe fabriquent dans un canton, & ſe blanchiſſent ſouvent dans un autre. Des particuliers font venir des Pays étrangers les matières premières qui manquent à la France, ou les marchandiſes toutes fabriquées, dont les Manufactures nous manquent.

» Cette idée du Commerçant peut donc être étendue, Monſieur, à tous les états. » Le Financier, l'Agent de change, l'E-

BIBLIOTHEQUE NATIONALE R.F.

» clesiastique, l'Homme de robe, le Mi-
» litaire, ceux même qui estiment le moins
» le Commerçant le sont dans ce sens. Le
» Roi lui même peut être regardé comme
» le premier Commerçant de son Royau-
» me, puisqu'il cède ses droits, qu'il ne
» peut exercer lui-même, à des particu-
» liers qui lui rendoient autrefois des den-
» rées en nature, & qui lui rendent au-
» jourd'hui de l'argent.

» Si nous nous bornions aux seuls be-
» soins de la nature, le Commerce de-
» viendroit presque nul, car il n'y a point
» de pays, qui ne fournisse les besoins
» phisiques à son habitant.

» Mais alors on ne vivroit point commo-
» dément. Les différentes Nations ont vou-
» lu jouir des avantages réciproques qui se
» trouvent chez elles, dela le mouvement
» des productions naturelles de chaque
» pays. Une des principales attentions du
» Ministère, doit donc avoir pour objet
» d'animer le Commerce général, de ma-
» nière que le superflu des denrées de
» chaque contrée se verse le plus librement
» qu'il soit possible dans celles qui en man-
» quent, & que le mélange de toutes les
» productions de la terre, soit tel qu'il
» fasse pour ainsi dire un seul corps. En
» un mot, le Commerce doit être si li-
» bre, que l'abondance de la denrée soit
» toujours en proportion de la consom-
» mation, & que les prix des choses soient
» à un taux proportionné aux facultés des
» consommateurs.

» Si cette idée succincte du Commerce
» est fondée sur sa nature même, tâchons
» de découvrir les moyens nécessaires pour
» la mettre en pratique, de la manière
» la plus avantageuse pour les personnes
» qui font le Commerce, & pour celles,
» qui sans croire le faire, le font & en
» profitent. La liberté & les fonds me pa-
» roissent les deux sources les plus abon-
» dantes d'un Commerce solide & floris-
» sant. La liberté dans le Commerce,
» fondée sur des loix claires & en petit
» nombre, est de droit naturel, & fait
» depuis bien du tems l'objet des vœux de
» la Nation. C'est au Législateur de fixer
» le point où doit s'arrêter la liberté dans
» le Commerce, afin qu'elle serve sans
» cesse à son accroissement, & jamais a sa
» destruction.

» Les fonds du Commerçant sont, ou
» dans son argent ou dans son crédit. Ce-
» lui qui a le plus de fonds a, sans con-
» tredit, en apparence le plus de moyens
» de faire le Commerce, puisqu'il a plus
» de cette matière qui, dans l'esprit de
» tous les hommes, représente la valeur
» de toutes les marchandises. Cependant
» quelque soit la richesse du Commerçant,
» il ne fait pas toutes ses opérations sur
» ses fonds seuls, il en fait beaucoup sur
» son crédit.

» Le crédit consiste, ou dans le tems que
» donne le vendeur pour payer le prix de
» sa marchandise, ou dans la confiance,
» fondée sur la probité du Commerçant,
» de celui qui prête son argent à un cer-
» tain intérêt. La première espèce de cré-
» dit, dépend totalement de l'acheteur
» & du vendeur, & rarement l'un des deux
» ignore quelles doivent être ses bornes.
» Le tems en est ordinairement calculé
» sur le bénéfice de l'un, & sur celui que
» compte faire l'autre.

» Le crédit qui consiste dans la confian-
» ce en la probité du Commerçant, de la
» part de celui qui prête son argent à un
» certain intérêt, est celui qui, selon moi,
» a besoin de toute l'attention du Légis-
» lateur, soit pour régler la cupidité du
» prêteur, (*a*) soit pour étayer la con-

(*a* Lorsque nous présentons au Public les idées des Citoyens, nous ne prétendons pas par-là les adopter. Il paroît que notre Correspondant pense que le Législateur peut fixer le taux de l'intérêt de l'argent dans le Commerce. Ceux qui sont dans une opinion contraire, apportent des raisons très-fortes & puisées dans le plus ou moins d'abondance d'argent & dans les besoins plus ou moins grands du Commerce. Nous croyons donc que si d'un côté il est nécessaire de fixer un intérêt légal pour servir de regles aux Juges dans les contestations particulieres ; de l'autre, il est aussi nécessaire que le Commerce ait la liberté d'emprunter aux taux que ses propres intérêts exigeront. C'est cette liberté qui a souvent versé dans le Commerce beaucoup d'argent à un intérêt au-dessous de celui qui est fixé par les Loix. Plus une Nation sera riche, & plus l'intérêt de l'argent baissera dans le Commerce, sans que le Législateur y coopere. Les rembourssemens indiqués par la Déclaration du Roi du 21 Novembre dernier, les opérations de Commerce que la Paix a retablies, feront indubitablement baisser le taux de l'intérêt du Commerce qui de son côté augmentera dans la Nation la masse de l'argent. Les sages dispositions arrêtées pour le rembourssement des dettes nationales, sont le moyen le plus assuré pour produire une grande circulation d'argent, à bas prix, dans le Com-

» fiance que mérite l'emprunteur, & pour » le punir quand il abuſe de celle qu'on » a en lui. Tout homme qui par ſa mal- » adreſſe ſe nuit à lui-même, ou qui par » des évenemens fâcheux & forcés fait » mal ſes affaires, eſt à plaindre ; tout » homme qui hazarde légerement & in- » diſcretement les fonds d'autrui eſt blâ- » mable, & tout homme qui emprunte » ſans autre objet que de conſommer le » bien d'autrui, eſt criminel. Voila, ſi je » ne me trompe, des principes puiſés dans » l'humanité même.

» Il paſſe pour conſtant que tout Com- » merçant qui ſçait ſon métier, doit tirer, » tous frais faits, mais l'intérêt du prêt » compris, dix pour cent de ſon argent. » Il n'eſt donc pas bien lézé de payer cinq » pour cent. Quelques ſoient donc les » plaintes du Commerçant contre le haut » intérêt de l'argent, la pitié n'entrera » point dans l'ame de tout homme ré- » fléchiſſant, parce que tout Commerçant » rangé, ne peut jamais perdre (*b*) ſur » l'argent qu'il emprunte, & qu'en fait » de Commerce, comme en tout autre » genre de profit, les fortunes trop rapi- » des ne ſont point avantageuſes à l'Etat, » & qu'elles ſont rarement légitimes. Il » en eſt des opérations de l'homme com- » me de celles de la nature, les plus pré- » coces ne ſont pas toujours les plus du- » rables. Que tout homme qui gagne ſoit » moins faſtueux, & il ſe contentera plus » facilement d'un gain médiocre.

» Mais vous avez approuvé, Monſieur, » que j'aie dit que, quelque avantageux » que fut le Commerce, il ne ſubſiſte- » roit point ſans le Cultivateur. Cette vé- » rité eſt auſſi fondée que celle qui eſt » avancée par les partiſans du Commerce, » lorſqu'ils diſent qu'il eſt l'ame de la » Culture.

» Qu'eſt-ce donc que le Cultivateur? Nous » avons dit qu'il étoit, ou Propriétaire » ou Fermier. Le Propriétaire non Culti- » vateur, ou a tout ſon bien à lui, ou » il doit deſſus. S'il a tout ſon bien à lui, » avec de l'ordre, de l'arrangement & de » l'économie, il vit, mais non ſans pei- » ne. Car, quoi qu'aux yeux de ceux qui » ne regardent les choſes qu'aux dehors, » il ſoit auſſi riche que le Rentier, il y a » néanmoins une différence bien viſible en- » tre eux pour les perſonnes qui approfon- » diſſent. Le Propriétaire non Cultiva- » teur doit prendre ſur ſon bien les répa- » rations d'entretien qui abſorbent tou- » jours un quart du revenu. Quelquefois » il ſurvient des reconſtructions dans une » année, pour la totalité du revenu. Si » le Propriétaire n'a point d'argent en ré- » ſerve, il faut qu'il emprunte, & par » conſéquent qu'il entâme d'autant ſon » fonds. S'il n'afferme pas ſon bien au- » deſſous de ſa valeur intrinſéque, il eſt » rarement bien payé, parce qu'il a tou- » jours à faire à des gens peu aiſés. Il ſup- » porte d'ailleurs, par contre-coup, tous » les malheurs qui arrivent à ſon fermier. » Ce dernier ne peut remplacer les beſ- » tiaux qu'il a perdus, ſans demander du » tems à ſon maître. Il y a longtems qu'on » dit avec vérité d'un Propriétaire non » Cultivateur, *qu'il eſt un riche mal-aiſé*, » ce qui devient encore bien plus vrai, » s'il a le malheur de devoir quelque rente, » il faut qu'il en paye exactement les ar- » rérages, & par conſéquent qu'il les » prenne ſur ſa ſubſiſtance.

» Si le Propriétaire veut être en même- » tems Cultivateur par lui-même, il réu- » nit à la vérité les avantages du Proprié- » taire & du Cultivateur, mais il eſt fa- » tigué des inconvéniens attachés à la Cul- » ture. Je ne compte pas les travaux de » la campagne, qui ne ſont pas pour ceux » qui y ſont habitués auſſi pénibles qu'ils » le paroiſſent aux habitans des Villes. » Celui qui a tenu pendant une journée » les manches de la charrue, n'eſt pas » plus fatigué le ſoir que le Gentil-hom-

---

merce & dans l'Agriculture. Ce n'eſt peut-être que d'après la connoiſſance de l'augmentation de la maſſe de l'argent monnoyé répandu dans le Commerce, & d'après une ſorte de certitude que cette maſſe ne ſçauroit diminuer : c'eſt-à dire, ce n'eſt que lorſqu'on verra que la maſſe d'argent ſera ſupérieure aux beſoins de la circulation, que l'intérêt légal pourra ſouffrir une diminution. Cette Supériorité de la maſſe d'argent ſur les beſoins de la circulation, ſera aiſément apperçue par le Légiſlateur, lorſqu'il verra que, par des actes ou des contrats, les conditions de l'intérêt ou des aliénations ſeront inférieures aux taux de l'intérêt légal.

(*b*) Nous penſons que la propoſition de notre Correſpondant eſt trop générale, & qu'il eſt même bien des cas où le Commerçant perd ſur l'argent qu'il a emprunté.

» me qui a couru pendant le même eſpace
» de tems après quelques piéces de gibier.
» L'un a tué avec plaiſir, à ce qu'il dit,
» un liévre, & l'autre a fait valoir ſon pa-
» trimoine, s'eſt mis en état d'eſpérer de re-
» cueillir une récolte abondante pour nour-
» rir ſa famille, & élever des ſujets dans
» l'Etat. Mais le Propriétaire Cultivateur
» n'eſt ſouvent pas en état de ſatisfaire par
» lui-même à toutes les opérations que la
» culture exige, il faut qu'il ait recours à
» des domeſtiques, & alors il ne tire pas
» à beaucoup près de ſa poſition tous les
» avantages qu'il pouvoit s'en promet-
» tre.

» C'eſt en faveur de ces Citoyens, ou
» Propriétaires non Cultivateurs, ou Pro-
» priétaires Cultivateurs, ou Fermiers, que
» le taux de l'intérêt de l'argent devroit
» être diminué pour être en proportion avec
» ce qu'ils retirent de leurs fonds. (*a*) Quand
» on voudra calculer toutes les miſes &
» toutes les pertes des Cultivateurs avec
» leurs charges, on conviendra aiſément
» qu'ils ont beſoin de cette reſſource, &
» & que leur poſition eſt bien moins fa-
» vorable que celle du Commerçant. Com-
» parons les maintenant avec le Rentier.

» Si vous écoutez les Adverſaires des
» Rentiers, ils ne manqueront pas de vous
» les dépeindre comme des hommes qui
» ſe ſervent de leur argent pour tirer à
» eux toute la graiſſe des autres hom-
» mes, ſans partager leurs charges & leurs
» accidens. (*b*) Pour moi, Monſieur, qui
» cherche le vrai, & qui ne préfere point
» un état à un autre, mais qui tâche de les
» allier tous, & qui voudroit qu'ils s'en-
» tre aidaſſent, pour contribuer chacun
» dans leur genre au bien général, je
» ſouhaite d'approfondir. Je conviens
» avec les Adverſaires des Rentiers, que
» leur état eſt le plus agréable, le plus
» doux, & par une ſuite néceſſaire, celui
» qui convient le mieux à ceux qui cher-
» chent avec le plus d'empreſſement à ne
» ſe point donner de peines. La claſſe des
» Rentiers, eſt compoſée par conſéquent
» des hommes les moins utiles en général
» à leur patrie; car dans mon ſiſtême,
» les bras & le travail ſont deux eſpéces
» de matières premières, dont on ne fait
» pas aſſez d'uſage en France, où le goût
» de la molleſſe, du luxe & de l'inutilité
» paroît dominer plus que dans les autres
» Nations.

» Le Rentier eſt, avons-nous dit, ou per-
» petuel ou viager, ce dernier, diſent
» ſes Adverſaires, eſt celui qui ſupporte
» le moins de charges dans l'Etat, & qui
» prend même toutes ſortes de précautions
» pour n'en avoir d'aucunes eſpéces. Il n'a
» donc pas les mêmes droits à la protec-
» tion de l'Etat que les autres claſſes de
» Citoyens. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'é-
» xiſtât point du tout. Quant au Rentier
» perpétuel, il eſt dans une poſition plus
» favorable. Il eſt certain qu'il en faut,
» parce que le Commerçant & le Culti-
» vateur ont beſoin de ces reſſources, &
» parce que tout le monde ne peut être

(*a*) Si l'intérêt légal eſt réduit par le Légiſlateur, le ſort du Propriétaire ſera plus à plaindre, parce que dans ſes beſoins preſſans, ou il ſera forcé de contrevenir à la Loi, ou il ne trouvera point l'argent néceſſaire pour faire valoir ſa terre. Cette réduction forcée ſeroit illuſoire & nuiſible, mais, nous le repetons, elle viendra d'elle-même, lorſque la maſſe d'argent qui circule, ſera ſupérieure aux beſoins mêmes de la circulation, & cette maſſe ne peut devenir ſupérieure que par les rembourſemens ordonnés par le Roi, & par l'extenſion du Commerce qui enrichira la Nation. Car tant qu'il y aura des placemens à faire à un taux plus avantageux que le taux légal, ſur les effets publics, ſur les Corps ou Communautés qui empruntent, il ſera inutile d'eſperer ou d'ordonner une réduction d'intérêt.

(*b*) On ſe livre trop aux déclamations contre les Rentiers. On n'enviſage pas aſſez les rapports des choſes, & l'action de différentes claſſes des Citoyens les unes ſur les autres. S'il n'y avoit point d'emprunts il n'y auroit point de Rentiers. Si le Commerce & l'Agriculture ont ſouvent beſoin d'emprunter pour produire un plus grand effet, la claſſe des Prêteurs ou Rentiers devient donc une claſſe d'hommes néceſſaires & utiles. Si ceux qui ont de l'argent le gardoient en caiſſe, ils ſeroient de mauvais Citoyens. Ils ne ſont donc Rentiers que parce qu'ils ne le gardent pas, que parce qu'ils veulent tirer un certain bénéfice de leur argent, en le faiſant circuler. Ils ſont par-là utiles aux autres Citoyens. Si leur état eſt plus doux que celui des autres claſſes des Citoyens, pourquoi l'envier? Il eſt une ſuite des mouvemens & des impulſions que donnent aux hommes les cauſes phiſiques & morales qui agiſſent ſur eux. Celui qui enfouit ſon argent, qui le rend inutile à lui-même & à la Société Civile, eſt le membre de cette Société qu'il en faudroit retrancher. Mais celui qui ouvre ſon coffre aux beſoins de ſes Concitoyens a le même droit à la protection de l'Etat que les autres Citoyens.

» ou Commerçant ou Cultivateur. D'ail-
» leurs, il eſt des circonſtances où il eſt
» néceſſaire de devenir Rentier. Un pere,
» une mere, une veuve qui ont parcouru
» laborieuſement la plus grande partie de
» leur carrière, ont beſoin de ſe repoſer.
» Il eſt juſte que ceux à qui ils remettent
» leur fonds pour le faire valoir, leur aſ-
» ſurent une ſubſiſtance non mandiée.

» Mais il ſera toujours vrai de dire que
» l'état du Rentier eſt le plus commode,
» & celui que chercheront toujours les
» gens qui veulent vivre gracieuſement.
» S'il n'a pas l'avantage de celui des Com-
» merçans, de voir ſa fortune augmenter
» rapidement, il a la certitude que cha-
» que jour lui apportera un revenu liqui-
» de, & ſon état eſt de beaucoup ſupé-
» rieur à celui du Cultivateur.

» Que conclure de toutes ces compa-
» raiſons, Monſieur, ſinon que le Rentier
» vit ſans peine & ſans inquiétude, & que
» le Commerçant & le Cultivateur ſont
» chargés de la portion de travail qu'il
» devroit faire; que le Rentier, péſant par
» ſon poids ſpécifique ſur les deux autres
» états, il faut rendre ſa preſſion la moins
» forte qu'il eſt poſſible; que le Com-
» merçant, par les avantages inhérens à ſa
» profeſſion, trouve dans elle-même de
» quoi ſe défendre, & gagne par la vente
» de ſes marchandiſes, ce qu'il perd pour
» l'intérêt qu'il paye; mais que le Culti-
» vateur porte la plus grande partie du
» poids du Rentier, poids d'autant plus
» lourd pour lui que le très-grand nom-
» bre des Rentiers trouve le moyen de
» s'exempter des charges publiques, que le
» premier ſupporte dans toute ſon éten-
» due; que par ce moyen, le Cultiva-
» teur paye plus de dix pour cent, d'un
» argent qui ne produit pas deux & demi;
» que par conſéquent, le Cultivateur doit
» ſuccomber à la fin. Or il ne peut périr
» que les terres ne reſtent incultes, les ter-
» res ne peuvent reſter incultes, que le
» Commerce ne s'anéantiſſe, & ces deux
» ſources de la vie du Rentier une fois ta-
» ries, il faudra bien qu'à ſon tour il ceſſe
» d'exiſter. Cependant, Monſieur, puiſque
» tout Etat policé eſt néceſſairement com-
» poſé de Cultivateurs, de Commerçans &
» de Rentiers, il eſt à déſirer que leur effet
» réciproque ſoit tel qu'il produiſe le bien
» général. Il n'y a que le Miniſtere qui
» puiſſe, par des opérations combinées
» avec ſagacité, fixer le taux de l'intérêt de
» l'argent pour entretenir la liaiſon qui doit
» ſe trouver entre le Cultivateur & le Com-
» merçant. Il eſt néanmoins très-vrai que
» des trois états comparés, celui du Cul-
» tivateur mérite non-ſeulement l'atten-
» tion, mais la faveur même du Miniſtè-
» re, parce que, quoiqu'il ſoit le principe
» de l'exiſtance des deux autres, lui ſeul
» ne ſe défend point de ſes propres forces,
» & a le plus d'inconvéniens. La Culture
» eſt une machine abſolument néceſſaire
» au ſoutien de l'Etat, mais une machi-
» ne compoſée de tant de piéces qui frot-
» tent l'une contre l'autre, que le mécha-
» niſme n'en peut être entretenu que par
» un travail & des réparations continuel-
» les. Ce qui doit faire l'objet des vœux
» de tous les Citoyens, c'eſt que l'action
» de ces trois états l'un ſur l'autre, pro-
» duiſe un effort général, qui, d'après
» un Commerce intérieur bien dirigé,
» faſſe naître un Commerce extérieur qui
» enrichiſſe & honore la Nation.

De Paris, *le* 28 *Décembre* 1763.

Lorſque nous avons avancé, Prov. N°. 66, dans la Lettre que nous avions écrite à M. le Sécretaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Paris, qu'il n'étoit peut-être aucun Membre de cette Société qui ne ſe hatât de ſouſcrire pour l'encouragement de l'Agriculture, des Manufactures & du Commerce; nous étions bien perſuadés que notre façon de penſer n'étoit qu'une juſtice que nous rendions aux ſentimens patriotiques dont ils ſont animés. Le Public prendra ſans doute la même opinion que nous de cette eſtimable Compagnie, en liſant la Lettre ſuivante.

Lettre *de M. de Palerne, Sécretaire perpétuel de la Société Royale d'Agriculture, à M.* Le Rebours, *rédacteur de la Gazette du Commerce.*

Je me ſuis empreſſé, Monſieur, de rendre compte, à la rentrée de la Société Royale d'Agriculture, des Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par leſquelles vous avez bien voulu être l'interprete des ſentimens patriotiques de pluſieurs Citoyens zélés pour le progrès de l'Agriculture.

La Société a ſenti de quel prix devoit

être l'aſſociation que vous avez propoſée par la Gazette du Commerce, & a vu avec un ſenſible plaiſir, ſes progrès. Mais ce dont je ſuis ſpécialement chargé, c'eſt de vous prier de recevoir les remercimens qu'elle doit à ceux des Citoyens, qui ont eu aſſez de confiance en elle, pour la laiſſer la maîtreſſe d'appliquer aux ſujets qu'elle croira les plus utiles, une ſomme de 25 Louis, premiers fruits de leur zèle, & en voulant bien par la ſuite lui laiſſer la même diſpoſition des ſommes qui pourront être verſées dans votre caiſſe.

La Société Royale d'Agriculture avoit, Monſieur, dès l'année paſſée, projetté de faire des fonds pour les appliquer au même uſage que ceux de l'aſſociation que vous avez propoſée, & c'eſt le premier objet dont elle s'eſt occupée à ſa rentrée. La Déliberation priſe à ce ſujet a été unanime, & l'on s'eſt engagé à contribuer, toutes les années, de la ſomme qui ſera néceſſaire pour donner pluſieurs prix. L'on s'eſt enſuite déterminé à prendre ſur les ſommes qui ſont déja entre mes mains, celle de 600 ℔, & la Société annoncera, par le même programe, le ſujet du prix qu'elle veut propoſer, ainſi que celui auquel les Citoyens zèlés veulent bien contribuer pour une pareille ſomme de 600 ℔. J'aurai l'honneur de vous envoyer ce programe, & de vous prier de l'inſerer dans votre Gazette.

Je dois encore, Monſieur, vous faire part d'un autre article de la Délibération, par lequel la Société a arrêté que ceux qui ont contribué ſi généreuſement à l'un des deux prix, ſeront invités de venir prendre place dans l'aſſemblée qui ſera indiquée pour leur diſtribution. Il ſuffira de ſe préſenter ce jour-là avec la ſouſcription que vous avez délivrée. Vous voudrez bien faire connoître cet article de la Déliberation de la Société. C'étoit la marque la plus diſtinguée qu'elle put donner de ſa reconnoiſſance. Elle ſe flatte que le ſoin qu'elle apportera au choix des matieres, & que l'utilité qui en réſultera, engageront un plus grand nombre de Citoyens à s'aſſocier ; les encouragemens étant le moyen le plus prompt & le plus ſûr pour avancer le progrès de toutes les choſes qui peuvent contribuer à la grandeur d'un Etat. Quel avantage n'aurions-nous pas ſur tous nos voiſins, avec un ſol plus heureux que le leur, s'il ſe trouvoit dans la France le même nombre d'Aſſociés qui ſe trouve en Angleterre ! Vous avez très-bien fait ſentir ces avantages dans votre Gazette, & je ne ferois que retracer des objets qui ont commencé à faire l'impreſſion que vous vous propoſiez. Il ne me reſte que des vœux à faire, & à vous renouveller les aſſurances de l'eſtime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

S'il eſt des circonſtances flatteuſes pour un Citoyen ambitieux de contribuer au bien général de ſa Nation, c'eſt ſans contredit celle dans laquelle nous nous trouvons maintenant. Une Compagnie entiere, occupée depuis long-tems de l'idée que nous avons jettée dans le Public, ſe hâte de la mettre en pratique, dès qu'elle eſt inſtruite des effets heureux qu'elle produit parmi les Citoyens. Des François, dignes de porter ce nom, accueillent nos vûes, & dépoſent dans notre caiſſe une legere contribution deſtinée à donner du reſſort aux bras qui ſçavent tirer des entrailles de la terre les véritables richeſſes de la nature. De tous les François qui apprendront cet évenement ſi honorable & ſi utile à la Nation, & qui pourront joindre leurs noms à ceux que nous allons mettre ſous les yeux du Public, en eſt-il un qui ne s'empreſſe de le faire ? Nous n'oſons en douter. Nous croirions faire injure à nos Compatriotes ſi nous penſions autrement.

Liste des Souſcripteurs aſſociés pour l'encouragement de l'Agriculture, des Manufactures & du Commerce.

MEMBRES DE LA SOCIE'TE' Royale d'Agriculture du Bureau de Paris.

MESSIEURS,

L'Abbé Lucas, Chanoine de Notre-Dame, *Cloître Notre-Dame.*

L'Abbé Bertier, Abbé de Vezelay, *rue neuve des petits Champs.*

Favre d'Aunoy, Procureur Général de la Congrégation de Sainte Geneviéve, *à l'Abbaye de Sainte Geneviéve.*

Dom Buſſon, Grand Prieur de l'Ab-

baye de Saint Germain des Près, *à l'Abbaye de Saint Germain.*

Dom Rousseau, Abbé Régulier de l'Abbaye du Pin, & Proviseur du Collége de Saint Bernard, *rue des Bernardins.*

Le Prince de Tingry, Lieutenant Général des Armées du Roi, *rue du Bacq.*

Le Comte de Guerchy, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général, & Ambassadeur de Sa Majesté auprès du Roi d'Angleterre, *rue Saint Dominique, Faubourg Saint Germain.*

Le Comte d'Herouville, Lieutenant Général des Armées du Roi, *rue de Richelieu.*

Le Bailli de Fleury, *rue de la Madelaine, Fauxbourg Saint Honoré.*

Roiland de Challerange, Conseiller au Parlement, *rue des Maçons.*

Le Chevalier Turgot, Gouverneur de l'Isle de Cayenne & de la Guyane, *rue Porte-Foin.*

Le Marquis de Turbilly, *rue de Condé.*

De Boissemont, Fermier Général, *rue Coq-Héron.*

De Garsault, *rue Saint Dominique, près la rue d'Enfer.*

Le Roi, Lieutenant des Chasses, *à Versailles.*

Navarre, Laboureur, *à Ville-Neuve, sous Dammartin.*

Pepin, *à Montreuil.*

Pottier (*), Intendant du Commerce.

Palerne, Thréforier Général de Monseigneur le Duc d'Orléans, Sécretaire perpétuel de la Société pour le Bureau de Paris, *rue Montmartre.*

ASSOCIE'S A LASOCIE'TE' d'Agriculture.

MESSIEURS,

Le Maréchal d'Etrées, Ministre d'Etat, Chevalier des Ordres du Roi, *rue de Richelieu.*

Le Comte de Saint Florentin, Ministre & Sécretaire d'Etat, Chancelier Commandeur des Ordres du Roi, *rue de la Ville-l'Evêque.*

Bertin, Ministre & Sécretaire d'Etat.

Trudaine, Conseiller d'Etat Ordinaire & au Conseil Royal, & Intendant des Finances, *rue des Vielles-Haudriettes.*

(*) La Nation & le Commerce viennent de perdre ce bon Citoyen. Nous ferons des recherches pour nous mettre en état de donner une notice historique de ses travaux & de ses vertus.

De Courteille, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, *rue de l'Université.*

L'Abbé Bertin, Conseiller d'Etat.

Trudaine de Montigny, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances en survivance, *rue des Vielles-Haudriettes.*

Parent, Premier Commis du Département de M. Bertin, *rue Poissonniere.*

L'Abbé Farjonel, Conseiller au Parlement, Chanoine de Notre-Dame, *Cloître Notre-Dame.*

L'Abbé de Malherbe, Chanoine de Notre-Dame, *Cloître Notre-Dame.*

Le Comte d'Ayen, *à l'Hôtel de Noailles, rue Saint Honoré.*

De Montclar, Procureur Général du Parlement de Provence, *à Aix.*

Le Marquis de Marigny, Sécretaire Commandeur des Ordres du Roi, Directeur & Ordonnateur des Bâtimens du Roi, Jardins, Arts, Académies & Manufactures Royales, *rue Saint Thomas du Louvre.*

De Beaumont, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, *rue Vivienne.*

De Buffon, Intendant du Jardin Royal des plantes, de l'Academie Françoise, de l'Académie Royale des Sciences, *au Jardin du Roi.*

De Montigny, Tréforier de France, de l'Académie Royale des Sciences, *rue Courtau-Vilain.*

Du Hamel, Inspecteur Général des Arsenaux de la Marine, de l'Académie Royale des Sciences, *Quai d'Anjou, Isle Saint Louis.*

De Jussieu, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Démonstrateur des Plantes au Jardin du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, *rue des Bernardins.*

Tillet, de l'Académie Royale des Sciences, *Cloître Notre-Dame.*

De Monthion, Maître des Requêtes, *rue Sainte Anastase.*

Patullo, *rue Jacob.*

De Danjeuil, Maître des Comptes, *rue Saint André des Arts.*

Delisle, *rue des Deux Portes S. Sauveur.*

D'Ogny, Tréforier Général des Etats de Bourgogne, *rue de Louis Le Grand.*

Prépaud, Ministre de Son Altesse Eminentissime M. le Cardinal Evêque de Spire, près Sa Majesté, *rue des Jeuneurs.*

De Butré, *rue de Seine, Faubourg Saint Germain.*

Roux, Médecin de la Faculté de Paris, *rue de la Harpe.*

Demareſt, Correſpondant de l'Académie des Sciences, *Cloître de Saint Germain l'Auxerrois.*

Tenon, de l'Académie Royale des Sciences, Profeſſeur de Chirurgie, *rue S. Honoré.*

Genet, Sécretaire interprete du Roi, aux Affaires étrangeres, *à Verſailes,*

Souſcripteurs, ni Membres, ni Aſſociés de la Société d'Agriculture.

MESSIEURS,

Le Duc de Praſlin, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Miniſtre & Sécrétaire d'Etat, *rue de Sevre.*

De la Grange, *Quai des Orfévres.*

Petit de Bachaumont, Ecuyer, *Cour des Filles S. Thomas.*

Le Comte de Durfort, Maréchal des Camps & Armées du Roi, *Place de Vendôme.*

Madame Doublet, *Cour des Filles S. Thomas.*

L'Abbé Chauvelin, Conſeiller en la Grande-Chambre du Parlement, *rue de Condé.*

Edeline, Horloger, *rue du Harlay.*

Le Marquis de Montalembert, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant Général des Provinces de Saintonge & Angoumois, Enſeigne des Cheveaux-Legers de la Garde, de l'Académie Royale des Sciences, *rue neuve des bons Enfans.*

Robert, *d'Evreux.*

Richer, Directeur des Aides, *à Niort.*

Bromer, Négociant, *à Bordeaux.*

Le Comte de Narbonne Pelet, *rue de la Planche.*

L'Abbé Belliardy, chargé des affaires du Roi, *à Madrid.*

De la Lourcé, Avocat en Parlement, *rue des Foſſés de M. le Prince.*

Pelgrin, *de Bertitleville en Barrois.*

Le Marquis Deſſalles, Lieutenant Général des Armées du Roi, *à Bertilleville.*

Le Marquis de Narbonnes-Pelet, Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant du pays d'Aunis.

Du Pleſſis, ancien Lieutenant au Régiment des Gardes Françoiſes, *au Château du Pleſſis, près Melun.*

D'Eprémeſnil, *rue Notre-Dame des Victoires.*

Nous avons indiqués le lieu de la demeure des Souſcripteurs, afin que la Société d'Agriculture puiſſe leur adreſſer ſon invitation, pour ſe trouver à ſon Aſſemblée, lors de la diſtribution des prix.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS

à Paris, le 31 Décembre 1763.

Changes.

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres.	31 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 2 6
Livourne	96
Lyon, Saints	au pair

Effets publics.

Actions des Fermes .	995
Colonies, 1759 . .	
Amortiſſ.	
3e Loterie . . . . . ,	718
2 ſ p$^{\text{H}}$.	5 $\frac{1}{4}$
Emprunt de 50 Mons.	
Lot de 3e, 5e & 9e.	
Annuités	428
Coupons	86

Compagnie des Indes.

Actions	832 $\frac{1}{2}$
Emprunt.	
Promeſſes.	13

Quatrieme Loterie des Epoques.

4 5	13 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$
7 à 12.	18 $\frac{1}{2}$

Contrats.

Bretagne	
3 pour $\frac{0}{0}$ récepiſſé . .	
4 p $\frac{0}{0}$	

Cette Gazette paroîtra régulièrement deux fois par ſemaine, on y inſerera, gratis, les Avis relatifs au Commerce. L'Abonnement ſera de 24$^{\text{H}}$ pour une année. On s'adreſſera à l'ordinaire au Bureau Général, rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix de l'Abonnement & les ports de lettre.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE

AVIS AU PUBLIC.

NOus avons invité pluſieurs fois nos Concitoyens à nous communiquer leurs vûes & leurs lumières, & ſur les objets que nous traitons, & ſur les moyens de rendre notre Ouvrage d'une utilité plus ſûre & plus générale. Le grand nombre de Lettres inſérées dans les Gazettes du Commercel, eſt une preuve de l'intérêt que beaucoup de perſonnes ont pris à notre travail. Un de nos Abonnés nous en a écrit une, ſur la forme même de notre Ecrit périodique. Comme les réflexions que cette Lettre renferme ſont très-propres à donner au Public une idée du nouveau plan que nous ſommes déterminés de ſuivre, nous allons les expoſer ici, en nous permettant néanmoins d'y ajoûter ce que nous croyons néceſſaire pour nous expliquer plus clairement.

Notre Ouvrage a été diviſé juſqu'ici en Gazette du Commerce, *Paris*; & en Gazette du Commerce, *Province*. Nous avions penſé aux différentes claſſes de Lecteurs qu'il pouvoit avoir, & nous avions adopté cette diviſion; mais il ſemble qu'elle n'eſt point fondée ſur la nature même de l'objet de notre travail. Il y a pluſieurs branches de Commerce, mais la Province n'en eſt point une, & Paris une autre. Il y a une circulation de matières commerçables des Provinces à Paris, & de cette Capitale aux Provinces, & cette circulation ne fait qu'un Commerce, dont les principes doivent être les mêmes. Il ſembleroit d'ailleurs, d'après notre diviſion, que nous n'enviſageons point le Commerce en grand, & que nous ne portons nos vûes que ſur le Royaume de France. Ceux qui ne liſent pas notre Ouvrage, pourroient du moins en prendre cette idée; & nous ne croyons pas être téméraires, en diſant qu'il ne mérite pas qu'on en porte ce jugement, puiſque nous y mettons ſous les yeux du Public les mouvemens du Commerce étranger, & que nous nous attachons ſurtout, à bien faire connoître l'eſprit qui anime nos Concurrens dans la multitude prodigieuſe de leurs opérations de Commerce.

De plus, notre Ecrit périodique, diviſé ainſi en deux Feuilles, ne paroiſſoit plus faire un tout régulier, il ne préſentoit pas, nous l'avouons, cet enſemble auquel on doit toujours tendre. On ne voyoit pas aiſément pourquoi tel article étoit plutôt dans *Paris* que dans *Province*, & tel autre plutôt dans celle-ci que dans *Paris*.

Il ſemble donc qu'il ſera plus naturel que nous ne faſſions plus qu'une Gazette du Commerce, à laquelle nous donnerons la même étendue qu'à nos deux Feuilles, c'eſt à-dire, qui ſera de huit pages chaque Ordinaire. Alors nous pourions obſerver un certain ordre dans la diſtribution de nos matières; & cette diſtribution nous paroît aiſée à faire, en partant, & des différens points de vûe ſous leſquels on peut enviſager le Commerce, & des différentes claſſes de Lecteurs que nous avons.

Ce n'eſt pas pour nous que nous devons travailler, c'eſt pour le progrès de la ſcien-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ce du Commerce en France, & pour l'utilité du Public. Nous devons donc chercher & adopter la méthode la plus propre à accélérer ce progrès, & la plus commode à nos Lecteurs. Le Commerce peut être conſidéré, ou dans ſes principes, ou dans les mouvemens de ſes matieres de nation à nation, ou dans les papiers & l'argent qui les repréſentent, ou enfin dans leur diſtribution détaillée.

Il y a des hommes qui ne ſont ni Commerçans, ni Négocians, ni Marchands. Ces hommes ſeroient cependant bien aiſes de prendre des idées générales des objets économiques, de connoître les principes des intérêts du Commerce, d'être inſtruits des nouveautés utiles & piquantes qui naiſſent de l'induſtrie des Artiſtes de toutes les Nations. Ainſi, nous devons donner dans notre Gazette un article qui mette ſur la voie d'acquérir ces connoiſſances ſi utiles, & ſi propres à former des Citoyens en état de bien ſervir leur Patrie dans les négociations.

Le Commerçant, cette eſpéce d'hommes ſi précieuſe, & dont il eſt ſi à déſirer que le nombre ſe multiplie parmi nous, fait les grandes entrepriſes de Commerce, il ſpécule ſur la connoiſſance qu'il a du plus ou du moins d'abondance d'effets de Commerce dans les différentes Places de l'univers, il détermine, d'après ſes combinaiſons, dans quel Port il doit envoyer ſes marchandiſes, & d'où il peut en tirer avantageuſement. Il doit donc trouver un article d'importation & d'exportation dans notre Ecrit, avec l'arrivée & le départ des Vaiſſeaux marchands des différentes Nations.

Le Négociant s'attache à diſtinguer quelles ſont les Places ſur leſquelles on peut tirer plus utilement ſes Lettres de change, & quels ſont les Papiers que l'on peut négocier avec le plus de fruit, & il obſerve les variations qui ſurviennent dans le prix des matières d'or & d'argent ; il faut donc lui préſenter un tableau du cours du Change, & du prix des Fonds publics, & celui des matières d'or & d'argent dans les principales Places de Commerce.

Le Marchand enfin, fournit ſon magazin pour détailler enſuite aux particuliers, il faut donc que nous lui donnions le prix courant des marchandiſes & des denrées, afin qu'il puiſſe juger quelles ſont les articles dont il peut ſe charger, & quels ſont ceux dont il a intérêt de ſe défaire promptement.

Ainſi, en partant de ces idées, qui nous paroiſſent aſſez naturelles, notre Ecrit ſera partagé en quatre principaux articles, que chaque Lecteur conſultera ſelon ſon goût & ſon intérêt. Le politique, l'Homme d'état les lira tous, parcequ'il appercevra aiſément leur rapport mutuel, & qu'il pourra en tirer des inductions qui lui ſeront de quelque ſecours, pour balancer les intérêts des Nations. Si nous oſons promettre ce dernier avantage de la lecture entière & réfléchie de notre Ecrit périodique, c'eſt que nous connoiſſons des hommes qui ont fait ſur nos Gazettes, telles qu'elles ont paru juſqu'ici, des réſultats raiſonnés qui nous ont convaincu, que nous n'avançons rien de trop à cet égard.

Nous ne ferons donc plus, dans la ſuite, qu'une Feuille de huit pages pour chaque Ordinaire, ſous le titre général de *Gazette du Commerce*. Nous commencerons à faire uſage de cette nouvelle forme, & de la nouvelle diſtribution que nous obſerverons dans les matières, pour le premier Ordinaire du mois de Janvier 1764. Nous enverrons la totalité à ceux qui n'ont ſouſcrit que pour l'une des deux Gazettes. Nous ne penſons point qu'ils nous devront aucun dédommagement. Leur intention a été de recevoir, pendant un certain tems, une de nos Gazettes pour une certaine ſomme d'argent, nous ne devons, ni ne pouvons leur en demander davantage.

L'Abbonnement pour une année, à commencer du mois de Janvier 1764, ſera de vingt-quatre livres pour tous ceux qui voudront ſouſcrire dans la ſuite. On s'adreſſera à l'ordinaire au Bureau général, rue Montmartre, vis-à-vis la rue Feydeau. On recevra dans tout le Royaume, port franc, deux Ordinaires chaque ſemaine de huit pages chacun, de même caractère & de même format, que ceux qui ont été adoptés juſqu'ici pour cette Gazette.

Le Bureau de Correſpondance générale, établi ſous l'autorité du Miniſtre des Affaires étrangères, eſt auſſi dans la rue Montmartre, vis-à-vis la rue Feydeau. Le privilége excluſif de ce Bureau, a été cédé à une Société qui a dépoſé, chez Me. Trutat, Notaire, une ſomme de cinq cens mille livres, rapportant le denier vingt. Cette Société eſt repréſentée par MM. *Bezaudin* & *Courtois*. Les habitans des Provinces, & des Pays étrangers, peuvent les charger du recouvrement de toutes ſortes de dettes légitimement éxigibles. Ils feront auſſi, pour les Négocians, la commiſſion dans tous les genres de Commerce. On peut voir, dans un Avis qu'ils ont répandu dans le Public, les conditions auxquelles ils ſe chargeront des affaires qui leur ſeront confiées. D'ailleurs on peut leur écrire ſur tous les objets rélatifs à leur geſtion, pour leur demander les éclairciſſemens, dont on pourroit avoir beſoin.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE VALLEYRE, PERE.

GAZETTE DU COMMERCE.

PARIS. Du Samedi 31 Décembre 1763.

D'ORLÉANS, *le 26 Décembre 1763.*

LA nuit du 15 au 16 de ce mois, notre riviere a crû de 6 pieds, & le 17 au matin elle l'étoit de 12. Comme la Loire étoit extrêmement rapide & que cette crûe étoit inatendue, elle a cauſé quelques dommages. Un train de bois de charpente deſtiné pour la Marine a été briſé, & un train de ſix bateaux chargés de vins deſtinés pour Paris, coulant ſur ſes ancres, alloit être totalement perdu, ſans le prompt ſecours que les mariniers de la Poterne y ont apporté, méme aux riſques de leur vie.

Nos vins en général commencent à prendre un peu de force, ils ne ſeront pas ſi mauvais qu'on le penſoit. Ils ne ſont point demandés, par conſéquent ils n'ont point de prix; on a voulu les vendre ſi cher après la recolte, que les Marchands ſe ſont retirés ſans en acheter & ne ſe préſentent plus. Ils ont au contraire acheté des vins vieux que l'on croyoit être totalement enlevés, mais il paroît qu'il en reſte encore une certaine quantité dans ce Pays.

L'eau-de-vie ſe ſoutient à 95 ℔ les 29 *veltes* & demie, & il s'en fait peu d'envoys; comme on ne brûle point de vins nouveaux, on croit que le prix de cette liqueur ſe ſoutiendra

Il ſe fait ici des enlevemens aſſez conſidérables de bled pour Nantes. Cette denrée a pris faveur & a augmenté de 3 ℔ à 5 ℔ par *muid*, ce qui fait un bien pour le laboureur, quoiqu'il ne trouve pas encore dans cette vente la rentrée de ſes frais.

Le ſucre en pain vaut toujours 100 ℔ *le cent*: on préſume qu'il diminuera vers le mois de Février; il y a beaucoup de caſſonades arrivées dans nos Ports pour nos rafineries, auſſitôt qu'elles ſeront travaillées, le ſucre en pain ne ſe ſoutiendra pas au prix où il eſt.

Le prix des voitures pour Paris eſt un peu tombé la veille des Fêtes, mais comme cet évenement n'eſt ſurvenu que parce que pluſieurs laboureurs voulant occuper leurs chevaux, ſont venus charger des marchandiſes ici, on eſt certain que le prix augmentera, ſon cours étant depuis 6 mois à 40 ſ du *cent-péſant*, 24 à 26 ℔ du *tonneau de vin*; & à 17 & 19 ℔ du ballot de papier.

DE TOULOUSE, *le 10 Décembre 1763.*

Prix des Grains.

Le beau froment a été vendu aujourd'hui au marché de cette Ville, 12 ℔ 10 ſ *le ſeptier*, peſant 172 ℔ *poids de marc*; celui de *ſeconde qualité*, 12 ℔; & le gros millet, 7 ℔ 5 ſ *le ſeptier.*

DE BAYONNE, *le 20 Décembre 1763.*

Il eſt arrivé ici un Navire venant du Cap, chargé de ſucre & de caffé. Il a mis 80 jours dans ſa traverſée; on en attend 3 ou 4 autres du même endroit.

Le Capitaine *la Courtaudiere*, eſt encore au paſſage à cauſe du mauvais tems.

Un Navire venant de la pêche de la morue, eſt péri avec tout l'équipage, le 19 du courant, dans la rade de S. Jean de Luz, d'où il étoit.

Prix de quelques marchandiſes à la livre.

Poivre, 25 ſ; Giroffle, 11 ℔; canelle, 12 ℔ 5 ſ; cacao des carraques, 32 ſ; cacao de Maragnan, 16 ſ; cire jaune, 1 ℔ 15 ſ; caffé du Cap, 13 ſ.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Froment du Pays, 6 ℔ 8 ſ *la conque*, peſant 65 livres; froment étranger, 5 ℔ 6 ſ.

L'eau-de-vie & les vins ſont ſans demande a cauſe du mauvais tems.

De Bordeaux, *le* 24 *Décembre* 1763.

Navires en coutume pour les Iſles.

Le S. Thomas, de Cherbourg, Capitaine Thomas Lemonier, *Dekater Armateur*, Delmeſtre Courtier; *la Marie-Claire*, de Bordeaux, Cap. Chariol, *Geraud Armateur*, Caubet Courtier; *l'Aimable Monique*, de Bordeaux; Cap. Chateau, *Virazel Armateur*, Chevret Courtier; *la Marie-Anne*, de Bordeaux, Cap. Rouſeau, *J. G. Segui Armateur*, Delmeſtre Courtier; *la Marie Marguerite*, de Bordeaux, Cap. Maudavid, *Dutaſta Armateur*, Chevret Courtier; *le S. Marc*, de Bordeaux, Cap. Calvet, *Peyronel Armateur*, même Courtier; *le Croiſſant*, de Bordeaux, *Thouron freres Armateurs*, même Courtier; *le Lys*, de Bordeaux; *Veuve Duſour & fils Armateurs*, même Courtier; *l'Aimable Jeanne*, de Bordeaux, Cap. Couſſicot, *Bonnafe Armateur*, Caubet Courtier; *le Poiſſon Volant*, de Bordeaux, *Blancau Armateur*, Chevret Courtier; *l'Amiſouri*, de Bordeaux, *Lamaletie, Lathuiliere & Compagnie Armateurs*, Delmeſtre Courtier; *le Solide*, de Bordeaux, Cap. Viviat, *Guilhou pere & fils Armateurs*, Caubet Courtier; *la Sophie*, de la Guadaloupe, Cap. J. Boyer, *J. J. Boyer & fils Armateurs*, Caubet Courtier; *le Houzard*, du Port-au-Prince, *Texier Armateur*, Chevret Courtier; *le Sérieux*, de Bordeaux, *Segui Armateur*, même Courtier; *la Genevieve*, de Boulogne, Cap. Edouard Bouvier, *Tavernier Armateur*, Chevret Courtier.

De Nismes, *le* 21 *Decembre* 1763.

Les huiles fines ſe ſont vendues 6 ℔ à 6 ℔ 5 ſ *la canne*, péſant 20 ℔, *poids de table*; l'huile de Niſmes, *premiere ſorte*, 5 ℔ à 5 ℔ 5 ſ, même meſure.

Les vins de la vaunage pour convertir en eau-de vie, 57 à 60 ℔ *le muid*, contenant 2 tonneaux, faiſant 750 pintes, meſure de Paris.

Les eaux-de-vie valent dans les fabriques 18 ℔ *le cent*, poids de table & brut, le tout avec apparence d'augmentation.

Le bled de boulanger, 36 à 37 ℔ *la ſalmée*; le meteil, 26 à 27 ℔; le ſeigle, 25 à 26 ℔.

Toutes les marchandiſes ci deſſus en gros & au comptant.

De Nantes, *le* 19 *Décembre* 1763.

Le prix des ſels, grains, vins & eaux-de-vie n'a point varié.

L'arrivée de 10 Navires entrés en même tems dans le Port, dont 9 venant de S. Domingue & le dixiéme de la Cayenne, eſt cauſe que les marchandiſes des Colonies n'ont point de prix ſur lequel on puiſſe compter.

Ces Navires ſont *la Nouvelle Héloiſe* venant de Leogane, Armateur *M. Babut*, Cap. le ſieur La Cour, chargée de 13 boucauds, 29 barriques, 12 quarts d'indigo; 276 barriques, 22 quarts de ſucre terré & de tête; de 110 barriques, 5 quarts de ſucre brut; de 9 barriques, 79 quarts 43 ſacs de caffé; de 81 ballots de coton; de 49 madriers de bois des Iſles; de 81 cuirs tannés; de 7 ſacs de gingembre: la Corvette du Roi *la Gelinote*, Cap. le ſieur Le Ray, venant du Port-au Prince, chargée de 6 boucauds, 48 barriques, 23 quarts d'indigo; de 93 barriques de ſucre terré & de tête; de 104 barriques 1 quart de ſucre brut; d'une barrique, 35 quarts, 80 ſacs de caffé; de 34 balles, 4 ballots de coton; d'un tierçon, 1 quart de carret; de 390 cuirs en poils, & de 2300 ℔ de tannés: *la Gloire*, venant du Cap, Armateur, *M. Larralde*, Cap. le ſieur Berthomé, chargée de 439 barriques, 20 quarts, 1 barril de ſucre terré & de tête; de 23 barriques de ſucre brut; de 18 barriques, 3 tierçons, 17 quarts 1 barril d'indigo; de 64 futailles, 13 barriques, 108 quarts, 2 ſacs de caffé; de 30420 ℔ de bois des Iſles; de 10 ſacs de gingembre; de 710 cuirs, & 190 côtés de cuirs; l'*Europe*, venant du Port-au-Prince, Armateur *M. Chancerel*, Cap. le ſieur Terrier, chargée de 245 barriques, 36 quarts de ſucre brut; de 227 barriques, 78 quarts de ſucre terré & de tête; de 9 boucauds, 31 barriques, 4 tierçons, 8 quarts 1 ancre d'indigo; de 50 balles & ballots de coton; de 5 quarts, 8 ſacs de caffé, & 2 quarts de vieux cuivre: l'*Hirondelle*, Armateur, *M. Bouteiller*, Cap. le ſieur Antoir, chargé de 19 barriques, 57 quarts d'indigo; de 94 barriques, 9 quarts de ſucre terré & de tête; de 76 barriques, 14 quarts de ſucre brut; 27 barriques, 40 quarts 1 ſac de caffé; de 41 balles, 71

ballots de coton ; 1 ballot de carret ; 312 cuirs en poil ; de 785 côtés de cuirs ; *le Comte de Clare*, Armateur, *M. N. Roche*, Cap. le ſieur Fourneau, chargé de 36 barriques, 6 quarts d'indigo ; de 355 barriques, 7 quarts de ſucre terré & de tête ; de 133 barriques, 4 quarts de ſucre brut ; de 4 barriques, 99 quarts, 10 ſacs de caffé ; de 117 balles de coton ; d'un barril, 1 quart de carret ; de 215 buches de bois des Iſles : par le *Prince Sauvage*, Armateur, *M. P. Cadou*, Cap. le ſieur Bellanger, 3 boucauds, 19 barriques, 9 quarts d'indigo ; 93 barriques, 28 quarts de ſucre terré ; 124 barriques, 14 quarts de ſucre brut ; 2 barriques, 8 quarts, 1 ſac de caffé ; 29 balles, 18 ballots de coton ; par l'*Eliſabeth*, Arm. & Cap. *Meſſieurs Piveteau freres*, 1 barrique, 7 quarts d'indigo ; 136 barriques, 8 quarts de ſucre terré & de tête ; 37 barriques, 2 quarrs de ſucre brut ; 17 barriques, 24 quarts, 165 ſacs de caffé. Par le *Théophile*, venant du Cap, Armateur, *M. Deguer*, Cap. le ſieur Samoil, 2 boucauds, 6 barriques, 2 quarts d'indigo ; 217 barriques, 13 quarts de ſucre terré & de tête ; 31 barriques de ſucre brut ; 10 barriques, 55 quarts, 51 ſacs de caffé ; 8 ballots de coton ; 8 ſacs de cacao ; 760 cuirs en poil : par l'*Amazone*, venant de la Cayenne, Armateur, *M. G. Grou*, Cap. le ſieur Deſannois, 2 barriques de ſucre terré ; 4 barriques, 13 quarts, 6 ſacs de caffé ; 9 balles, 3 ballots de coton ; 4 barriques, 4 quarts de cacao, 245 madriers de bois des Iſles, 5 barriques de rocou ; 40 dents d'élephant.

De Rennes, *le 20 Décembre 1763.*

Prix des Grains au marché de Rennes, les 13, 15 & 17 Décembre.

Froment vieux, *la charge*, peſant environ 320 ℔, 19 ″ à 19 ″ 10 ſ ; froment nouveau, 16 ″ 10 ſ à 17 ″ 10 ſ ; ſeigle de la derniere récolte, 12 ″ à 13 ″ 10 ſ ; bled noir, 17 à 19 ſ *le boiſſeau ;* groſſe avoine, 19 à 21 ſ ; avoine menue, 17 à 19 ſ ; il faut 8 boiſſeaux de chacun de ces trois derniers grains pour faire la charge.

Prix des Grains à la Roche-Bernard, le 10 Décembre.

Froment, *le tonneau*, peſant 2200 ℔, 145 à 150 ″ ; ſeigle, *le tonneau*, du même poids, 95 à 100 ″.

Prix des Grains au marché de Redon, le 14 Décembre.

Froment, *le tonneau*, peſant 2300 à 2400 ℔, 145 ″, juſqu'à 155 ″ ; le ſeigle, 105 ″, 110 ″ juſqu'à 112 ″.

Prix des Grains à Quimper, le 14 Décembre.

Froment, *le tonneau*, peſant 2400 ℔, 153, 155 à 158 ″ ; le ſeigle, 93 à 95 ″.

Prix des Toiles à voiles au Bureau de Rennes, le 17 Décembre.

6 fils en haute portée, 16 à 18 ſ *l'aune* ; 4 fils en haute portée, 17 à 19 ſ ; 4 fils en 25, 14 ſ 3 d à 14 ſ 9 d, juſqu'à 15 ſ ; 4 fils communs, 11 ſ 9 d, à 12 ſ 6 d ; courtes fines, 10 ſ à 10 ſ 6 d ; courtes à gros, 9 ſ à 9 ſ 6 d ; Noyalles, 10 ſ 6 d, 11 ſ à 11 ſ 6 d ; rondelettes fortes, 12 ſ à 12 ſ 3 d ; rondelettes fines, 11 ſ 6 d à 12 ſ ; fougeres de halles, 14 ſ 6 d à 15 ſ 6 d ; fougeres à emballage, 11 ſ 3 d à 12 ſ ; ſerpillere, 7 ſ, 7 ſ 6 d & 8 ſ ; S. Georges, 18 ſ 6 d à 21 ſ.

Du Havre, *le 23 Décembre 1763.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port le 19 Décembre, le Navire Anglois l'*Approbation d'amitié*, de Neuf-Châtel, Cap. Robert Walker, venant dudit lieu, chargé de 60 chaldres de charbon de terre ; de 79 chaldres de meules à Taillandier & 100 piéces de plomb.

Le Brigantin Anglois *la Marie*, Cap. Robert Marshall, venant de Sunderland, chargé de 50 chaldres de charbon de terre.

Le Brigantin Eſpagnol, *la Notre-Dame du Roſaire*, Cap. Jean-Baptiſte de Puertt, venant de Bilbao, chargé de 203 balles de laines ; d'un grenier de citrons & d'oranges douces & aigres.

Le Sloup Anglois, *le Joſeph & Eliſabeth*, Cap. Jean Prouting, venant de Porſtmouth, chargé de 170 ſacs de farine.

Le Sloup Anglois, l'*Avanture des Amis*, Cap. Robert Brown, venant de Giſport, chargé de 404 barrils de farine.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port le 22 Décembre, le Navire le *Saint Pierre & S. Paul*, Cap. Dominique-Eleazar Peix ; le Navire l'*Amitié*, Cap. Paſcal ; le Navire *le Rolland*, Cap. Durand, tous trois frétés par le Roi pour la Cayenne.

Le Navire l'*Aimable Marthe*, Cap. Bar-

bel ; *le Staniſlas*, Cap. Germain & la *Diligente*, Cap. Poiſſon, allant tous trois au Cap François.

De Paris, *le 27 Décembre 1763.*

Il eſt arrivé au Port S. Paul le 22 de ce mois, deux Bâteaux du *ſieur François Evrard*, venant du Berry, chargé à l'adreſſe du ſieur Drouin, Marchand de fer à Paris, de 720 barres de fer & 160 bottes de verges, pour le *ſieur Rondel* à Rouen ; de 600 barres de fer & 18 paquets de Tole, pour le *ſieur Damoir* à Beaumont ; de 1500 barres de fer pour le *ſieur Michel* à Beauvais ; de 1200 barres de fer & 80 bottes de verges pour le *ſieur Dampterre* à Abbeville.

AVIS.

De Paris, *le 30 Décembre 1763.*

Le Sieur Duhaut, Marchand Fayancier, au chariot d'argent, rue Grenier S. Lazare, donnant dans la rue S. Martin ; tient magaſin de toutes ſortes de Marchandiſes de belles Verreries & Fayances des Manufactures de Straſbourg, Rouen, Nevers & autres ; de Gobletterie, Bouteilles, Lanternes de toutes grandeurs, Figures pour les ſervices, Bras de cheminées à fleurs, Cryſtaux de Bohême & d'Alſace, ainſi que du verre blanc en table d'Allemagne épais & mince, pour vitrages de bâtimens, équipages, eſtampes & paſtels, & du verre a vitre d'Alſace.

Il vient de lui arriver quantité de Fayances de Straſbourg, & de figures nouvelles dans le dernier goût & de toute qualité, en couleurs très-fines & très-vives ; ainſi que de la très-belle verrerie. Toutes ces marchandiſes ſont deſtinées à être expoſées en vente pour la nouvelle année. On aura lieu d'être ſatisfait du prix qu'il ſe propoſe de les vendre.

Cours des Changes à Cadix, le 29 Novembre 1763.

Paris, 76 $\frac{1}{4}$; Londres, 40 à $\frac{1}{4}$; Amſterdam, 96 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; Livourne, 124 ; Madrid, à 60 jours au pair.

Cours des Changes,

à Amſterdam, le 19 Décembre 1763.

Veniſe à 2 mois, 91 d $\frac{1}{2}$; Livourne, 88 $\frac{1}{4}$; Gênes, 87 $\frac{1}{4}$; Madrid, 95 $\frac{1}{2}$; Bilbao, 94 $\frac{3}{4}$; Cadix, 95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$; Seville, 94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$; Liſbonne, 46 $\frac{1}{4}$ à 47 ; Londres à vue, 35 f 10 d à 9 d ; à 2 mois, 35 f 6 d à 5 d ; Paris à vue, 54 d $\frac{1}{2}$ $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ à 2 mois, 54 d $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{2}$; Bordeaux, 54 $\frac{1}{2}$; Breſlau, à 6 ſemaines 21 f $\frac{1}{8}$; Vienne, à 6 ſemaines, 35 f. $\frac{1}{2}$; Dantzic, à 40 jours, 385 *gros Polonois* ; Hambourg à court terme, 33 f. $\frac{11}{16}$; Bruxelles, 4 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$ perte ; Gand & Anvers, 4 p. $\frac{0}{0}$ perte ; Rotterdam, $\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ perte ; Zélande, 2 p $\frac{0}{0}$ perte ; Agio de Banque, 3 $\frac{1}{8}$ p $\frac{0}{0}$.

Cours des Changes a Lyon, *le 20 Décembre.*

Amſterdam, 55 $\frac{7}{8}$; Auguſte, 52 ; Vienne 51 $\frac{7}{8}$; Londres, 30 $\frac{7}{8}$; Madrid, 75 $\frac{1}{4}$; Cadix, 74 $\frac{3}{4}$; Livourne, 97 ; Paris à vue, au pair ; Marſeille à vue, $\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$; dépôt pour Rois, 1 $\frac{1}{4}$; Piaſtres, 48 # 10 f *le marc.*

Cours des Changes et Effets publics *à Paris, le 29 Décembre 1763.*

Changes.	
Amſterdam	55
Londres.	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	182 *f*
Madrid	15 2
Cadix.	15 2 6
Livourne	96
Lyon, Saints	au pair
Effets publics.	
Actions des Fermes .	995
Colonies, 1759 . .	12 $\frac{1}{2}$
Amortiſſ.	
3e Loterie	718
2 f p#	5 $\frac{1}{4}$
Emprunt de 50 Mons.	à 20 p $\frac{0}{0}$
Lot de 3e, 5e 10 $\frac{1}{2}$ & 9e 8 tir.	13 $\frac{1}{2}$ p
Annuités	428
Coupons	86
Compagnie des Indes.	
Actions	830
Emprunt.	436
Promeſſes.	12 $\frac{1}{2}$
Quatrieme Loterie des Epoques.	
4 135	13 p $\frac{0}{0}$
7 à 12.	18 $\frac{1}{2}$
Contrats.	
Bretagne	
3 pour $\frac{0}{0}$ récepiſſé . .	50
4 p $\frac{0}{0}$	69

On inſere gratis dans les Gazettes tous les Avis relatifs au Commerce.

S'adreſſer au ſieur Dufresne, *Directeur Général deſdites Gazettes, au Bureau Général, rue Montmartre, vis-à-vis la rue Feydeau.*

A Paris, de l'Imp. de Valleyre *pere, rue S. Severin.*

TABLE

De rapports de diverſes meſures de grains, à celles de Paris, d'Amſterdam & de Bordeaux.

Noms des Villes & Pays.	Différentes meſures.	Meſures de Paris.	Meſures d'Amſterdam.	Meſures de Bordeaux.
Abbeville..	6 ſetiers	5 ſetiers.	7 muddes.	10 boiſſeaux.
Aix en	100 ſacs.	56 ½ ...	3 laſts.	113
Albi	100 ſetiers.	75 ...	4 laſts.	150
Alemaer.....	26 ſacs.	19 ...	1 laſt.	38
Amboiſe.....	14 boiſſeaux.	1 ...	1 mudde ½.	2
Amersfoort....	64 ſchepels.	19 ...	1 laſt.	38
Amiens.....	4 ſetiers.	1 ...	1 mudde ½.	2
Amſterdam....	1 laſt.	19 ...	27 muddes.	38
Angleterre	240 quart.	475 ...	25 laſts.	950
Anvers	32 veertels ½.	19 ...	1 laſt.	38
Aubeterre.....	5 boiſſeaux.	1 ...	1 mudde ½.	2
Audierne	1 tonneau.	10 ...	14 muddes.	20
Auray.....	100 boiſſeaux.	25 ...	35 muddes.	50
Avignon.....	5 boiſſeaux.	3 ...	4 muddes ½.	6
Barbesieux.	5 boiſſeaux.	1 ...	1 mudde ½.	2
Bayonne.....	3 conques ½.	1 ...	1 mudde ½.	2
Beaucaire.....	18 ſetiers.	5 ...	7 muddes.	10
Beaumont....	100 ſacs.	50 ...	2 laſts 17 m.	100
Beauvais.....	1 tonneau.	12 ½ ...	18 muddes.	25
Bergerac.....	1 pipe.	3 ½ ...	5 muddes.	7
Bergopzoom...	34 veertels.	19 ...	27 muddes.	38
Bois-le-Duc...	20 mouv ½.	19 ...	1 laſt 5 mud.	38
Bologne.....	8 ſetiers.	5 ...	7 muddes.	10
Bordeaux.....	38 boiſſeaux.	19 ...	27 muddes.	38
Breau.....	100 cartieres.	66 ½ ...	3 laſts ½.	133
Bréda	33 veertels ½.	19 ...	27 muddes.	38
Breme.....	40 ſchepels.	19 ...	27 muddes.	38
Breſt.....	1 tonneau.	10 ...	14 muddes.	20
Bruges.....	17 hoedts ½.	19 ...	27 muddes.	38
Bruxelles.....	25 ſacs.	19 ...	27 muddes.	38
Cadillac...	100 ſacs.	57 ...	3 laſts.	114
Cadix.....	46 fanegas.	19 ...	27 muddes.	38
Cahors	100 cartes.	19 ...	27 muddes.	38
Calais	12 ſetiers.	13 ...	18 muddes.	26
Campen.....	25 muddes.	19 ...	1 laſt.	38
Caſteljaloux...	100 ſacs.	57 ...	3 laſts.	114
Caſtelmaur....	1 pipe.	3 ½ ...	5 muddes.	7
Caſteln. de M..	100 quartiers.	64 ...	3 laſts 10 m.	128
Caſtel-Sarraſin.	100 ſacs.	67 ...	3 laſts ½.	134
Caſtres en Lang	100 ſetiers.	75 ...	4 laſts.	150
Clairac.....	100 ſacs.	56 ...	2 laſts 24 m.	112

Noms des Villes & Pays.	Différentes mesures.	Mesures de Paris.	Mesures d'Amsterdam.	Mesures de Bordeaux.
Condom.....	100 sacs	48 setiers.	2 lasts 12 m.	96 boisseaux.
Conisberg	6 lasts.	133 . . .	7 lasts.	266.
Copenhague ..	2 tonnes.	19 . . .	1 last.	38.
DANTZICH..	1 last.	10 . . .	14 muddes $\frac{1}{2}$.	20.
Dieppe.....	18 mines.	19 . . .	1 mudde.	38.
Dixmude.....	30 razieres $\frac{1}{2}$.	19 . . .	1 last.	38.
Doesbourg....	22 mouvers.	19 . . .	1 last.	38.
Dordrecht	24 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Dunkerque....	100 razieres.	102 . . .	8 lasts 11 m.	204.
Dunes.....	100 sacs.	57 . . .	3 lasts.	114.
ECOSSE.....	38 boisseaux.	19 . . .	1 last.	38.
Edam.....	27 muddes.	19 . . .	1 last.	38.
Emden.....	15 tonnes $\frac{1}{2}$.	19 . . .	1 last.	38.
Enckhuisen....	44 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
FLESSINGUE.	40 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Fronsac.....	100 sacs.	66 $\frac{1}{2}$ . . .	3 lasts $\frac{1}{2}$.	133.
Fronton.....	100 sacs.	67 . . .	3 lasts 14 m.	134.
GAILLAC...	100 setiers.	86 $\frac{1}{2}$ . . .	4 lasts 15 m.	173.
Gand.....	56 halsters.	19 . . .	1 last.	38.
Gensac.....	100 sacs.	68 $\frac{1}{2}$ . . .	2 lasts 14 m.	137.
Goes.....	40 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Gravelines....	22 razieres $\frac{1}{2}$.	19 . . .	1 last.	38.
Grenade.....	100 sacs.	64 . . .	3 lasts 10 m.	128.
Groningues...	33 muddes.	19 . . .	1 last.	38.
HAERLEM ..	38 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Hambourg....	90 schepels.	19 . . .	1 last.	38.
Haderwich....	11 muddes.	9 . . .	10 muddes.	14.
Havre de Grace.	5 boiss. $\frac{1}{2}$	1 . . .	1 mudde $\frac{1}{2}$.	2.
Hennebon	1 tonneau.	12 $\frac{1}{2}$ . . .	18 muddes.	25 $\frac{1}{5}$.
Hoorn.....	44 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
IRLANDE.....	38 boisseaux.	19 . . .	1 last.	38.
LABRILLE...	40 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Lagruere.....	100 sacs.	54 . . .	2 lasts 23 m.	108.
Lanion.....	1 tonneau.	10 . . .	14 muddes.	20.
La Rochelle...	42 boisseaux.	19 . . .	1 last.	38.
Lavaur.....	100 sacs.	76 . . .	4 lasts.	152.
Le Mas d'Agen.	100 sacs.	52 $\frac{1}{2}$ . . .	2 lasts 20 m.	105.
Le Mas deVerd.	100 sacs.	67 . . .	3 lasts 14 m.	134.
Les Adrieux...	1 tonneau.	9 . . .	13 muddes.	18.
Leyden.....	44 sacs.	19 . . .	36 sacs.	38.

Noms des Villes & Pays.	Différentes Mesures.	Mesures de Paris.	Mesures d'Amsterdam.	Mesures de Bordeaux.
Leitoure.....	100 sacs.	57 setiers.	3 lasts.	114 boisseaux.
Liége.....	96 setiers.	19 . . .	1 last.	38.
Lille en Flandre.	41 razieres.	19 . . .	1 last.	38.
Limeul.....	1 pipe.	3 $\frac{3}{4}$ . . .	5 muddes.	7 $\frac{1}{2}$.
Lyon.....	3 ânées.	3 $\frac{3}{4}$ . . .	5 muddes.	7 $\frac{1}{2}$.
Lisbonne.....	240 alquies.	19 . . .	1 last.	38.
Livourne.....	2 sacs.	1 . . .	1 mudde $\frac{1}{2}$.	2.
Londres.....	10 quart. $\frac{2}{5}$.	19 . . .	1 last.	38.
Louvain.....	27 muddes.	19 . . .	1 last.	38.
Lubeck.....	95 schepels.	19 . . .	1 last.	38.
Macon.....	3 ânées.	5 . . .	7 muddes.	10.
Malines.....	28 veertels.	19 . . .	1 last.	38.
Marseille.....	1 charge.	1 . . .	1 mudde $\frac{1}{2}$.	2.
Mas d'Agen...	100 sacs.	52 $\frac{1}{2}$ . . .	2 lasts 20 m.	105.
Mas de Verd...	100 sacs.	67 . . .	3 lasts 14 m.	134.
Middelbourg...	42 sacs $\frac{1}{2}$.	19 . . .	36 sacs.	38.
Moissac.....	100 sacs.	62 $\frac{1}{2}$ . . .	3 lasts $\frac{1}{2}$.	125.
Montauban....	100 setiers.	140 . . .	7 lasts 10 m.	280.
	100 sacs.	70 . . .	3 lasts 18 m $\frac{1}{2}$	140.
Montfort.....	18 muddes.	19 . . .	1 last.	38.
Montpellier...	100 setiers.	35 . . .	1 last. 22 m.	70.
Morlais.....	1 tonneau.	9 . . .	13 muddes.	18.
Munikendam..	27 muddes.	19 . . .	27 muddes.	38.
Muyden.....	44 sacs.	19 . . .	27 muddes.	38.
Naerden...	44 sacs.	19 . . .	27 muddes.	38.
Nantes.....	1 tonneau.	9 . . .	13 muddes $\frac{1}{2}$.	18.
Narbonne.....	100 sacs.	95 . . .	5 lasts.	190.
Negrepelisse...	100 setiers. 100 sacs.	158 . . .	8 lasts $\frac{1}{3}$.	316.
Noirmoutier Il.	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$ . . .	13 muddes $\frac{1}{2}$.	19.
Nimegue.....	22 mouvers.	57 . . .	3 lasts.	114.
Orleans...	1 muid.	19 . . .	1 last.	38.
Pain d'Avo.	1 tonneau.	9 . . .	13 muddes.	19.
Paris.....	1 muid.	12 . . .	17 muddes.	24.
	100 setiers.	100 . . .	5 lasts $\frac{1}{2}$.	200.
Perigueux.....	5 boisseaux.	1 . . .	2 muddes $\frac{1}{2}$.	2.
Port-Louis....	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$ . . .	13 muddes $\frac{1}{2}$.	19.
Puymirol.....	100 sacs.	57 . . .	3 lasts.	114.
Quiberon..	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$ . . .	13 muddes $\frac{1}{2}$	19.
Quimpercorentin.	1 tonneau.	9 $\frac{1}{2}$ . . .	13 muddes $\frac{1}{2}$.	19.
Quimperlai....	1 tonneau.	12 $\frac{1}{2}$ . . .	18 muddes.	25.

Noms des Villes & Pays.	Différentes Mesures.	Mesures de Paris.	Mesures d'Amsterdam.	Mesures de Bordeaux.
REALVILLE..	100 setiers.	158 setiers.	8 lasts 10 m.	316 boisseaux.
	100 sacs.	76 . . .	4 lasts.	152.
Rennes.....	1 tonneau.	9 ½ . . .	13 muddes ½.	19.
Riga.....	46 loppens.	19 . . .	1 last.	38.
Roanne.....	8 boisseaux.	1 . . .	1 mudde ½.	2.
Rotterdam	29 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Rouen	12 setiers.	14 . . .	20 muddes.	28.
	4 muids.	57 . . .	3 lasts.	114.
Royan	100 quart.	67 ½ . . .	3 lasts 12 m.	135.
Ruremonde ...	66 schepels.	19 . . .	1 last.	38.
SAINT MALO.	1 tonneau.	9 ½ . . .	13 muddes ½.	18.
Saint Omer ...	22 razieres ½.	19 . . .	1 last.	38.
Saint Valeri...	19 setiers.	19 . . .	1 last.	38.
Saumur.....	19 setiers.	19 . . .	1 last.	38.
Séville.....	46 fanegas.	19 . . .	1 last.	38.
Stokolm.....	23 tonnes.	19 . . .	1 last.	38.
TALEMONT..	100 sacs.	60 . . .	3 lasts 4 m.	120.
Tarascon	3 émines.	2 . . .	3 muddes.	4.
Toulouse.....	100 setiers.	59 . . .	3 lasts 3 m.	118.
Tongres.....	15 muddes.	19 . . .	1 last.	38.
Tonneins.....	100 sacs.	49 . . .	2 lasts 19 m.	98.
Toulon	3 émines.	2 . . .	3 muddes.	4.
Tournon	100 sacs.	48 . . .	2 lasts 15 m.	96.
Tours.....	14 boisseaux.	1 . . .	1 mudde ½.	2.
VALEN en A.	100 sacs.	62 ½ . . .	3 lasts ¼.	125.
Vannes en Br..	1 tonneau.	10 . . .	14 muddes.	20.
Venise.....	2 starots.	1 . . .	1 mudde ½.	2.
Verdun.....	100 sacs.	67 . . .	3 lasts 14 m.	134.
Ulissingue	40 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Utrecht	25 muddes.	19 . . .	1 last.	38.
Weesop.....	44 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
YSELTHEIN .	18 muddes.	19 . . .	1 last.	38.
ZIRICHZÉE..	40 sacs.	19 . . .	1 last.	38.
Zwol.....	9 muddes ½.	7 ½ . . .	9 muddes ¾.	15.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 14 Janvier.

DE BOSTON, *le* 10 *Novembre* 1763.

MOnsieur Samuel Miller, Habitant de la nouvelle Jersey, a dans cette Colonie un verger de 50 âcres de terre, dans lequel il y a actuellement 7 mille pêchers, 1000 pommiers Ses pêchers, qui ne rapportent du fruit que de cette année, lui ont fourni 1100 barrils d'eau de pêcher, qui lui rendront, à ce qu'on assure, 800 livres d'argent du pays, dont la proportion est de 100 à 60; c'est-à-dire, que 100 livres du pays font 60 livres d'Angleterre.

EXTRAIT *d'une Lettre de Bristol, du* 26 *Décembre* 1763.

La Galiote *la Sophie Marguerite*, Capitaine Harman Wessells, arrivée ici de Brême, chargée de toile, a été pillée dans la Manche, à deux lieues de Fairly ou de Rye, par deux bâteaux sans pont, mâtés de trois mâts, avec une voile appellée *Beaume*; chacun de ces Bâtimens avoit cinq à six hommes d'équipage, qui aborderent la Galiote, & demanderent à entrer à bord; sur le refus du Capitaine, ils firent feu à coup de pistolet, & étant entrés de force, ils mirent le Capitaine & tout l'équipage dans la calle, & poserent deux Sentinelles le pistolet armé, pour garder le Pont, pendant que les autres brisoient les écoutilles. Ils ouvrirent huit ballots de toile, prirent dans six de ces balles toutes les piéces de toile qu'elles contenoient, & une dans chacune des deux autres. De-là, ils descendirent dans la chambre du Capitaine, auquel ils volerent plusieurs effets. Ils étoient tous armés de pistolets & de bâtons, & ils étoient en bonnet de nuit; après avoir resté trois heures à bord, ils gagnerent la côte d'Angleterre, ces gens parloient anglois, à la reserve de quelques uns qui, sur ce qu'on leur disoit en anglois, répondirent en françois, *Oui.*

DE LONDRES, *le* 28 *Décembre* 1763.

Annonces & Avis divers.

Un très habile Artiste a découvert une manière de peindre sur verres en couleur transparente d'apres les procédés qu'on croit que les Anciens ont suivi pour peindre les vitraux des anciennes Eglises. On croyoit cet Art perdu depuis longtems.

On a pris sur la côte, près Whitstable dans le Comté de Kent, un cachalot ou jeune baleine, qui a 54 pieds de longueur. Sa grosseur dans la partie la plus large du dos & du ventre, est de 38 pieds, sa queue étalée porte 14 pieds, la machoire inférieure est garnie de 27 dents, qui entrent dans des trous de la machoire supérieure. Cet animal a été vendu 80 ℔ sterlings,

Le 20 de ce mois, la Société des Arts assemblée dans le Strand se fit représenter sur la demande faite par le Capitaine Blake, l'état des dépenses qu'elle a faite depuis le premier Janvier dernier, jusqu'au 30 Septembre, pour amener du poisson à Londres, elle se fit aussi représenter l'état de cette entreprise depuis son établissement. Il parut par ces examens que la Société a perdu 3502 ℔ 10 s 7 d

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France